

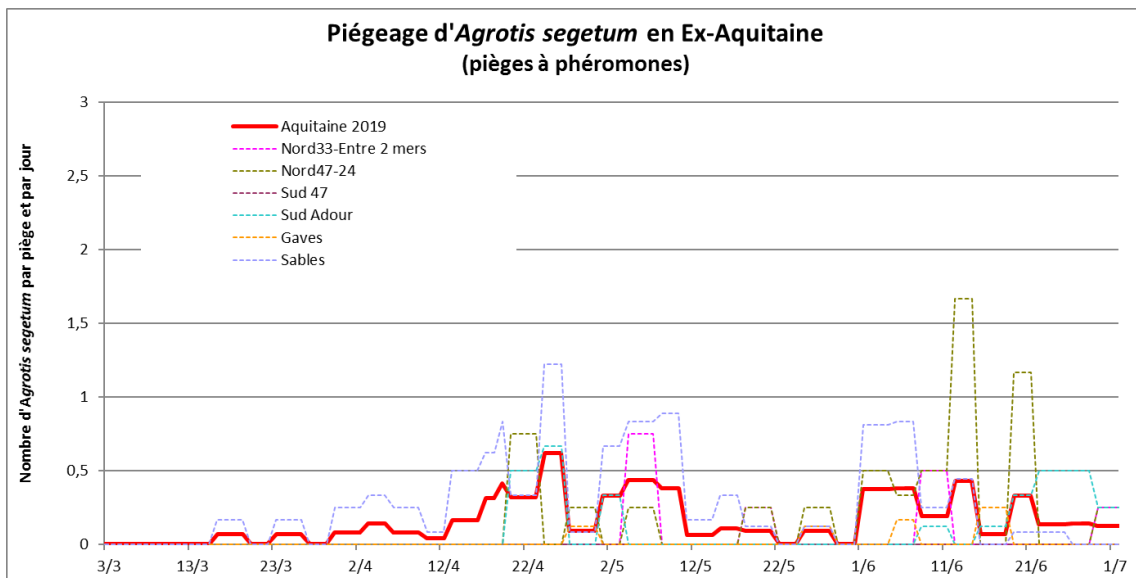
**SYNTHESE DE PIEGEAGE 2019**

Aurore TAILLEUR  
Olivier BRAY

2 JUILLET 2019

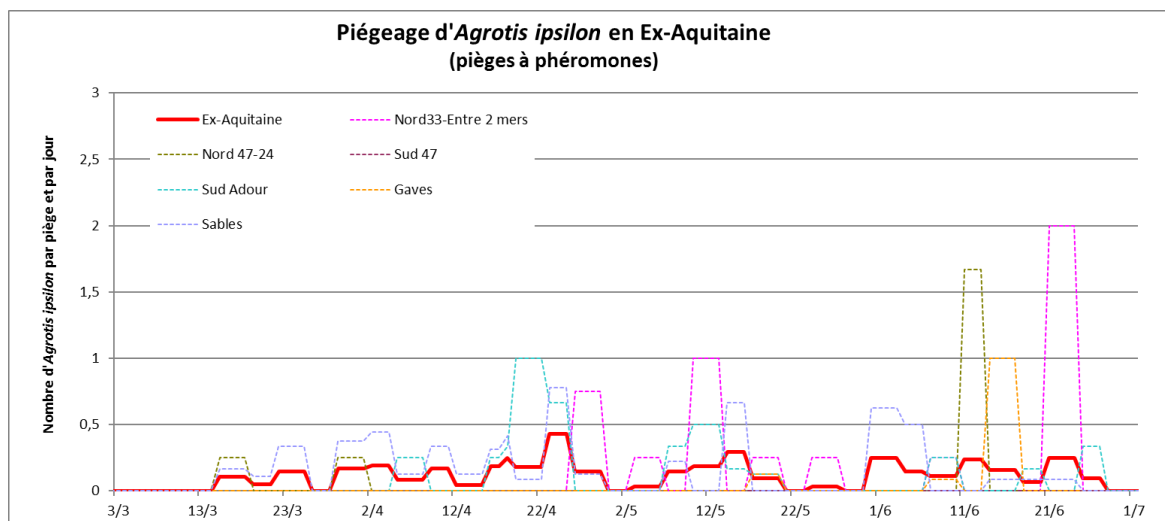
**AGROTIS SEGETUM**

Le 27 juin, 3 captures ont été enregistrées dans 1 des 7 pièges relevés, dans le Sud Adour. Cette semaine, 3 nouvelles captures ont été enregistrées dans 3 des 6 pièges relevés, dans le Nord 33 – Entre-deux-Mers, le Nord 47 – 24 et le Sud Adour.



**AGROTIS IPSILON**

Le 27 juin, 2 captures ont été enregistrées dans 1 des 7 pièges relevés, dans le Sud Adour. Cette semaine, aucune capture n'a été enregistrée dans les 6 pièges renseignés.

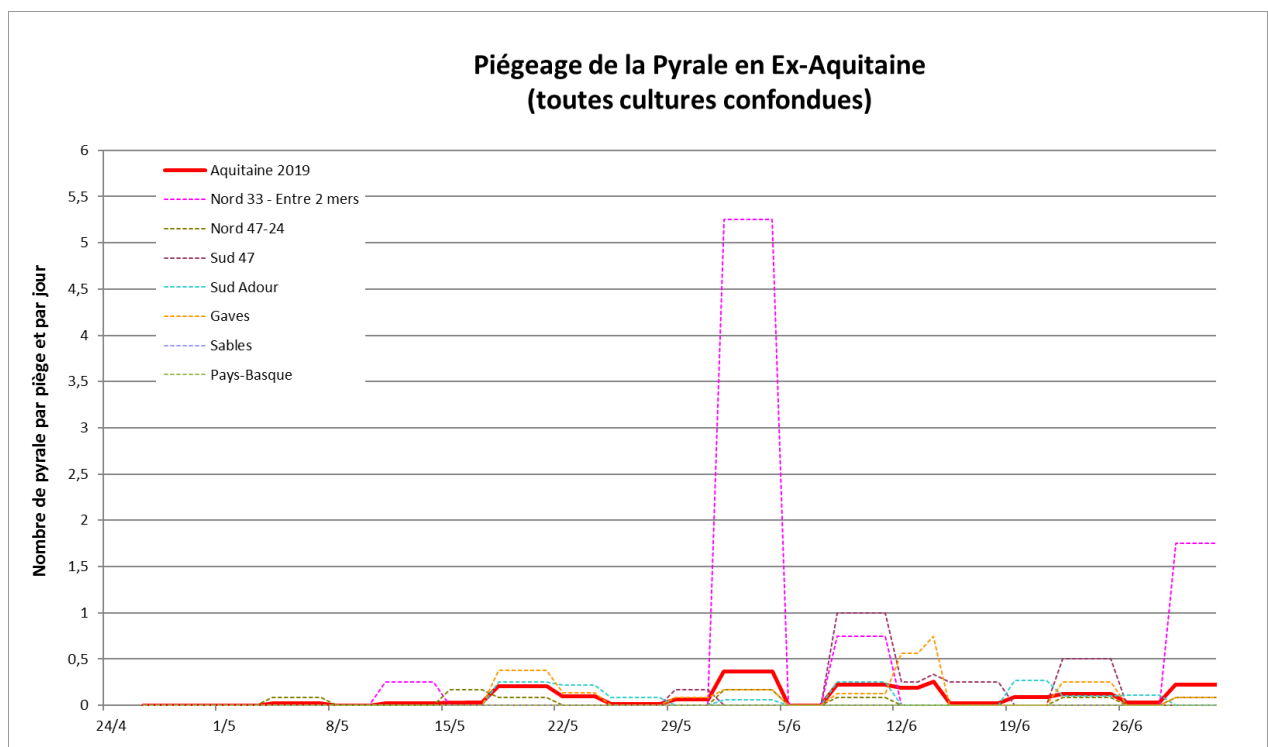


**SYNTHESE DE PIEGEAGE 2019**Aurore TAILLEUR  
Olivier BRAY

2 JUILLET 2019

**☀ PYRALE****• Piégeage à phéromones**

Le 27 juin, 1 capture a été enregistrée dans 1 des 11 pièges relevés, dans le secteur Sud Adour. Cette semaine, 9 captures ont été enregistrées dans 3 des 11 pièges relevés : 1 en poivron dans le secteur Nord 47 – 24, et 8 en maïs dans les secteurs Nord 33 – Entre-deux-Mers et Gaves.

**• Piégeage lumineux**

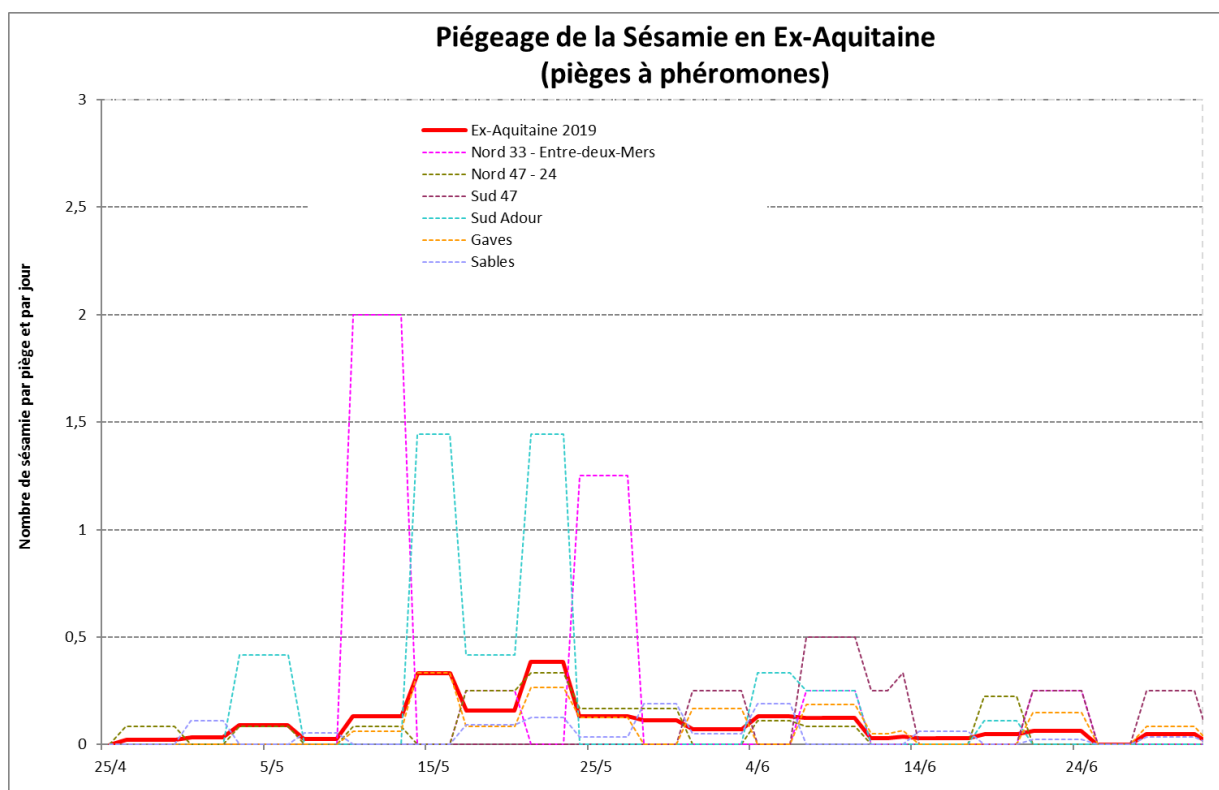
Pas de données cette semaine.

**SYNTHESE DE PIEGEAGE 2019**Aurore TAILLEUR  
Olivier BRAY

2 JUILLET 2019

**• SESAMIE****• Piégeage à phéromones**

Le 27 juin, aucun papillon n'a été capturé dans les 17 pièges relevés. Cette semaine, 3 captures ont été enregistrées dans 3 des 17 pièges relevés, dans le Sud 47, les Gaves et les Sables.

**• Piégeage lumineux**

Pas de données cette semaine.

**SYNTHESE DE PIEGEAGE 2019**

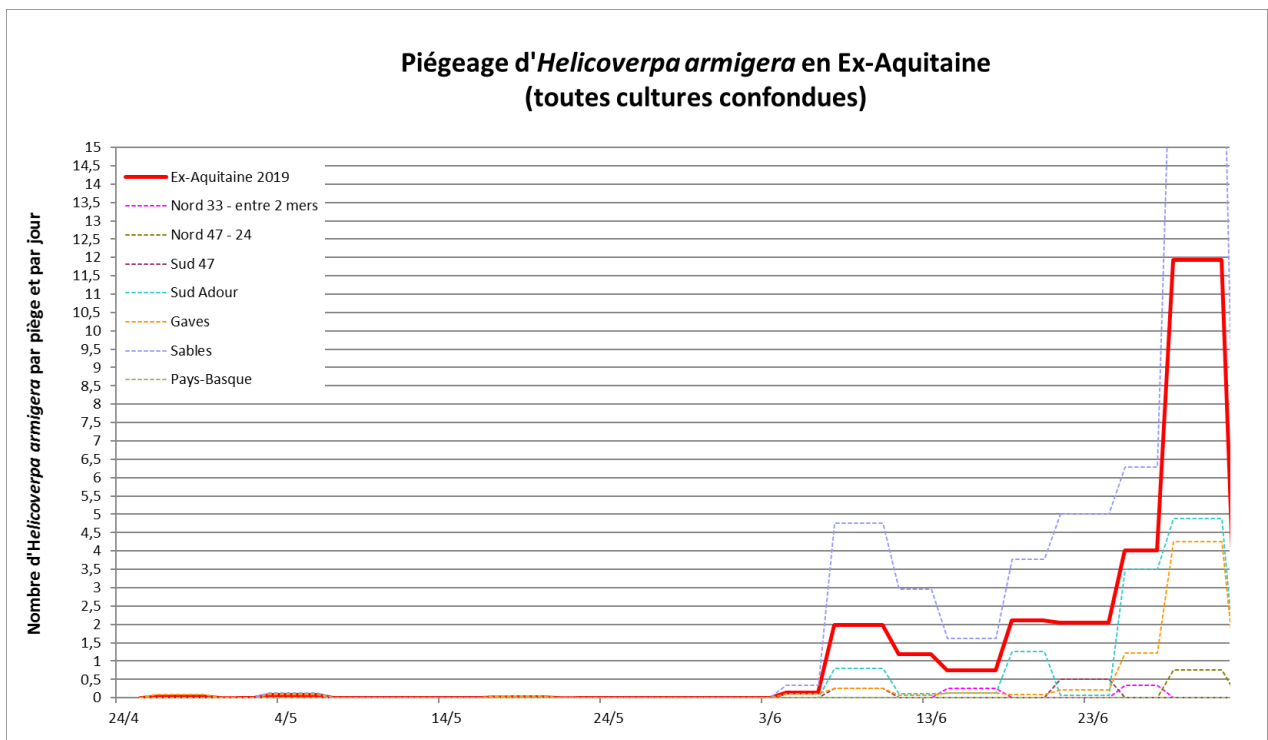
Aurore TAILLEUR  
Olivier BRAY

2 JUILLET 2019

**☀ HELCOVERPA ARMIGERA**

• **Piégeage à phéromones**

Le 27 juin, **205 papillons** ont été capturés, dans 14 des 17 pièges renseignés : 54 en culture de maïs dans le Nord 33 – Entre-deux-Mers, le Sud Adour et les Gaves et 151 en culture de haricot dans les Sables. Cette semaine, **765 captures** ont été enregistrées dans 14 pièges sur les 17 relevés : 6 en culture de Tomate dans le Nord 47 – 24, 93 en culture de maïs dans les secteurs Nord 33 – Entre-deux-Mers, Sud Adour, Gaves et Sables et 666 en culture de haricot dans les Sables.



• **Piégeage lumineux**

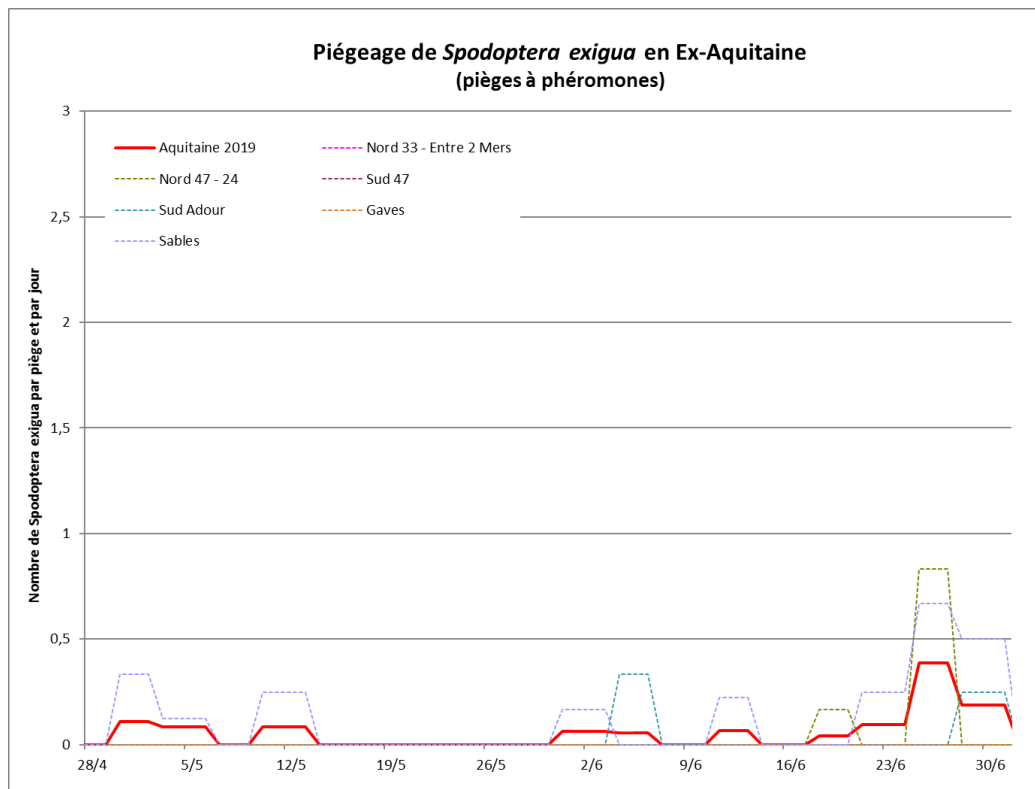
Pas de données cette semaine.

**SYNTHESE DE PIEGEAGE 2019**Aurore TAILLEUR  
Olivier BRAY

2 JUILLET 2019

**☀ SPODOPTERA EXIGUA**

Le 27 juin, 7 captures ont été enregistrées dans 2 des 6 pièges relevés, dans le Nord 47 – 24 et les Sables. Cette semaine, 3 captures ont été enregistrées dans le Sud Adour et les Sables, dans 2 des 4 pièges relevés.

**☀ MAMESTRA BRASSICAE**

Le 27 juin, aucun papillon n'a été capturé. Cette semaine, 2 captures ont été enregistrées dans le piège placé en culture de chou à Liposthey.

**☀ AUTOGRAPHA GAMMA**

Le 27 juin, aucun papillon n'a été capturé. Cette semaine, 1 capture a été enregistrée en culture de chou à Liposthey dans 1 des 3 pièges suivis.



---

## SYNTHESE DE PIEGEAGE 2019

---

Aurore TAILLEUR  
Olivier BRAY

2 JUILLET 2019



### **VIGILANCE : Organisme Nuisible à suivre de près**

Ravageur très polyphage, *Spodoptera frugiperda* présente une préférence pour les Poaceae. Cette noctuelle est fréquemment signalée sur graminées herbacées et sur canne à sucre, **maïs**, riz et sorgho. Elle est aussi signalée sur arachide, Brassicaceae, cotonnier, Cucurbitaceae, luzerne, oignon, patate douce, Phaseolus, tomate et autres Solanaceae (aubergine, Capsicum, tabac) ainsi que sur de nombreuses plantes d'ornement (chrysanthème, œillet et Pelargonium).

En général, les larves sont conditionnées à la plante-hôte sur laquelle elles sont alimentées en premier, souvent la plante sur laquelle les œufs ont été pondus.

*Spodoptera frugiperda* est une espèce tropicale à subtropicale qui migre régulièrement vers des régions plus fraîches en été. La région méditerranéenne convient à l'établissement de cette espèce et une large gamme d'hôtes potentiels est présente ; elle pourrait aussi être un ravageur des serres, mais ceci semble moins probable.

**Pour plus de dégâts sur son cycle de développement, sa répartition géographique, les dégâts engendrés, etc., voir fiche phytosanitaire en pièce jointe.**

La décision d'exécution 2018/368 a imposé la mise en place d'un **plan de surveillance** annuel pour *Spodoptera frugiperda* jusqu'au 31 mai 2020. La décision d'exécution prévoit que la surveillance soit annuelle et officielle et qu'elle doit viser les végétaux hôtes et notamment les cultures de maïs.

Nous vous invitons à veiller aux **éventuels dégâts foliaires sur les maïs qui seraient notamment en bord de route.**

**Tout symptôme ou suspicion de présence pour cet Organisme Nuisible doit être immédiatement communiqué à la FREDON Aquitaine :**

- [piegeage@fredon-aquitaine.org](mailto:piegeage@fredon-aquitaine.org)
- 05.56.37.94.76

*Ces données seront reprises dans les différentes éditions de BSV Nouvelle – Aquitaine : Légumes de plein champ et d'industrie – Grandes Cultures et Maraîchage – Pomme de terre.*